

Association pour la Formation des Organistes des Églises Protestantes

INSCRIPTION 2023/2024

Fiche à retourner AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023 à l'adresse ci-dessous
Les cours commenceront début octobre 2023

NOM Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone : Courriel :

Formation initiale (s'il y a lieu) :

Piano (années) : Autre instrument :

Orgue (années) : Formation musicale (solfège) :

Professeur :

Centres existants : Strasbourg - Mulhouse - Colmar - Sélestat - Haguenau - Dorlisheim - Pfulgiesheim.
D'autres centres peuvent être créés en fonction de la demande.

Je m'inscris à l'AFORGEp pour l'année scolaire 2023/2024 et choisis la formule suivante :



Formule INTÉGRALE

27 cours individuels de 50' + 3 cours collectifs

Je souhaite également préparer le diplôme d'organiste liturgique
en lien avec la Faculté de théologie protestante

- oui
- non

Choix du mode de paiement : en début d'année, de trimestre ou de mois.

Par virement vers le compte de l'Aforgep au Crédit Mutuel St-Jean

IBAN : FR76 1027 8010 0100 0794 3964 562- BIC : CMCIFR2A, avec indication des nom et prénom de l'élève

- Annuel** : un seul virement à l'inscription. Le montant correspondant à ce mode de paiement comprend la cotisation et les droits d'inscription. Il donne lieu à une réduction de 16€.

897€

- Trimestriel** : quatre versements seront programmés, à l'inscription (cotisation + droits d'inscription) puis pour le début de chaque trimestre scolaire (1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril).

Par virement à l'inscription :
25€ : cotisation à l'Aforgep
41€ : droits d'inscription
= 66€

282€

282€

282€

- Mensuel** : mise en place d'un virement automatique dans les 5 premiers jours de chacun des 9 mois de l'année scolaire (d'octobre à juin).

Par virement à l'inscription :
25€ : cotisation à l'Aforgep
+41€ : droits d'inscription
= 66€

+

94,07€
oct

94,07€
nov

94,07€
déc

94,07€
janv

94,07€
fév

94,07€
mars

94,07€
avr

94,07€
mai

94,07€
juin



Formule ALLÉGÉE 14 cours individuels de 60' + 3 cours collectifs

Choix du mode de paiement : en début d'année, de trimestre ou de mois.

Par virement vers le compte de l'Aforgep au Crédit Mutuel St-Jean

IBAN : FR76 1027 8010 0100 0794 3964 562 - BIC : CMCIFR2A, avec indication des nom et prénom de l'élève

- Annuel** : un seul virement à l'inscription. Le montant correspondant à ce mode de paiement comprend la cotisation et les droits d'inscription. Il donne lieu à une réduction de 12€.

629€

- Trimestriel** : quatre versements seront programmés, à l'inscription (cotisation + droits d'inscription) puis pour le début de chaque trimestre scolaire (1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril).

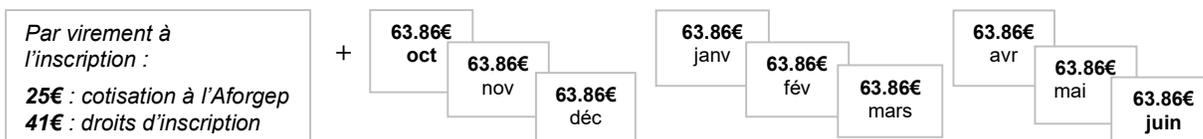
Par virement à l'inscription :
25€ : cotisation à l'Aforgep
41€ : droits d'inscription
= 66€

192€

192€

192€

- **Mensuel** : mise en place d'un virement automatique dans les 5 premiers jours de chacun des 9 mois de l'année scolaire (d'octobre à juin).



Formule PACK **4 cours individuels de 60'**

Paiement par virement à l'inscription

Pas de cotisation ni de frais d'inscription. S'il y a lieu, les frais de déplacement seront à payer en sus.

192€

Si cette formule est donnée en-dehors d'un Centre de formation existant, les frais de déplacement du professeur sont à la charge du demandeur (0.35 € par km parcouru). Les cours seront donnés uniquement sur des orgues à tuyaux en état de marche.

Formule SPECIALE JEUNE, jusqu'à 24 ans **21 cours individuels de 40'**

Choix du mode de paiement : en début d'année, de trimestre ou de mois.

Par virement vers le compte de l'Aforgep au Crédit Mutuel St-Jean

IBAN : FR76 1027 8010 0100 0794 3964 562 – BIC : CMCIFR2A, avec indication des nom et prénom de l'élève

- **Annuel** : un seul virement à l'inscription. Le montant correspondant à ce mode de paiement comprend la cotisation et les droits d'inscription. Il donne lieu à une réduction de **12€**.

408€

- **Trimestriel** : quatre virements seront programmés, à l'inscription (cotisation + droits d'inscription) puis pour le début de chaque trimestre scolaire (1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril).

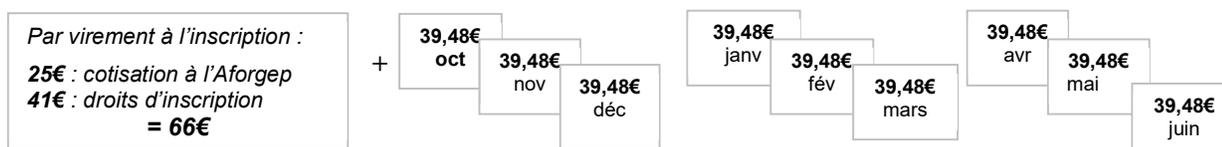
Par virement à l'inscription :
 25€ : cotisation à l'Aforgep
 41€ : droits d'inscription
 = **66€**

118€

118€

118€

- **Mensuel** : mise en place d'un virement automatique dans les 5 premiers jours de chacun des 9 mois de l'année scolaire (d'octobre à juin).



ACCORD AVEC UNE PAROISSE / CONSISTOIRE **Formule Intégrale seulement**

Il est possible de solliciter l'aide d'une paroisse. L'accord joint à ce courrier est rempli et signé par l'élève.
En cas d'accord, voici le mode de paiement :

	Participation paroisse	+	Participation élève	
○ Annuel	271€	+	629€	
○ Trimestriel	271€	+	Par virement à l'inscription : 25€ : cotisation à l'Aforgep 41€ : droits d'inscription = 66€	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">192€</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">192€</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">192€</div>
○ Mensuel	271€	+	Par virement à l'inscription : 25€ : cotisation 41€ : droits d'inscription = 66€	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">63.86€ oct</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ nov</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ déc</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ janv</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ fév</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ av</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ mai</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 10px;">63.86€ juin</div>

Les chèques sont acceptés, mais afin de faciliter le travail à distance du trésorier, les virements sont vivement recommandés.